



HELINETWORK INTERNATIONAL

ECHANGE STANDARD, CLAUSE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e)..... représentant la Société
..... m'engage dans un délai correspondant au point 4. du paragraphe
« Conditions d'échange standard applicables » à renvoyer en contrepartie de l'échange standard le matériel
suivant ; Désignation :.....
P/N:..... S/N:

Je déclare accepter les conditions générales de ventes relatives à l'échange standard issues de l'ensemble des
CGV de HELINETWORK INTERNATIONAL sans restriction, étant précisé que je m'engage à régler à la société
HELINETWORK INTERNATIONAL tout surcoût qui se serait avéré nécessaire afin de réviser le matériel fourni
dans le cas où son état ne correspondrait pas à une usure résultant d'une utilisation normale.

HELINETWORK INTERNATIONAL demande, avant approbation de l'échange standard, que lui soit remise une
copie intégrale de la documentation (FME et historique depuis fabrication), de la contrepartie du client.

Le client s'engage à ce que le matériel soit systématiquement envoyé avec sa documentation originale (FME)
ainsi que l'historique depuis fabrication. La contrepartie devient la propriété d'HELINETWORK INTERNATIONAL
à sa réception par HELINETWORK INTERNATIONAL.

Conditions d'échange standard applicables

1. Le client est responsable de l'état de sa contrepartie, il s'engage à fournir un corps dans des conditions
d'utilisation normales d'expiration pouvant faire appel à une maintenance en Overhaul (TSN ; CSN ;
TBO), n'ayant pas subi d'accidents ou d'incidents (exemple : accident matériel, incendie, arrêt soudain,
couples successifs ...) ou FOD.
2. La documentation (FME et historique depuis fabrication) devra être complète et aux derniers standards
du fabricant au moment de l'envoi du corps. Dans le cas d'un corps de type moteur Safran, les T.U.
devront avoir été effectuées.
3. En cas de non-retour de contrepartie, ou de non-respect sur la condition exigée du corps (qui ne pourrait
être révisé) rendant l'échange standard inapplicable, le montant de 40% du prix du neuf, valeur estimée
de la contrepartie sera facturé et dû en sus du prix de l'échange standard.
4. Les délais de retour de la contrepartie sont de 10 jours (Zone Europe) et 15 Jours (International) suivant
réception de la facture du fabricant par HNI, pour les pièces Safran. Ce délai est étendu à un mois
suivant envoi de la commande par HNI pour les autres pièces. Des pénalités de retard instaurées par le
fabricant seront facturées au client (Voir Détail des pénalités).
5. Les documents du corps (FME) seront soumis à vérification avant la transaction.
6. Helinetwork International s'engage à fournir une justification des surcoûts appliqués après l'expertise du
corps du Client (si applicables), et à procéder au remboursement (si applicable), dans un délai
raisonnable, selon les conditions sous-mentionnées dans l'annexe « Billbacks ».

Aérodrome d'Aix-en-Provence – Chemin de la Badesse – 13290 LES MILLES – FRANCE

Tél : 00 (33) 4 42 24 34 77 – Fax : 00 (33) 4 42 24 34 80 – E mail : info@helinetwork.com

<http://www.helinetwork.com>

SARL au capital de 250 000 EUROS – RCS 99 B 1061 – SIRET 401 262 068 00026 – APE 5110 Z

Prestations de services - Négoce Aéronautique

Bureau Veritas Certification – ISO 9001 & EN9120





Coûts additionnels potentiels NON inclus lors de l'accord de l'échange standard

Feront l'objet de coûts additionnels :

1. Toutes les pièces de rechange nécessaires non connues à l'avance.
2. Les pièces physiquement manquantes et toutes les pièces normalement révisables/réparables qui devront être remplacées ou faire l'objet d'une remise à neuf/travaux importants (tels que définis ci-dessous), trouvées lors de l'inspection détaillée de la révision et rejetées.

Le rejet est dû, sans s'y limiter, à la corrosion, à l'abus, à la mauvaise utilisation, au surcouple, à l'usure anormale ou aux dommages physiques (exemples non exhaustifs : roulements, boîtiers, carters, etc) ou de cycles et heures consommés supérieurs à ce qui est indiqué sur les FME ou FOD. Ces dommages vous seront facturés en temps et en matériel une fois l'inspection Overhaul (O/H) terminée et seront déduits.

3. L'application de tout bulletin de service nécessaire à la remise à niveau de votre corps suivant la dernière révision du bulletin de service.

Pénalités applicables

Pénalités applicables en cas de non-retour de contrepartie dans un délai de 10 jours (Zone Europe) et 15 Jours (International) suivant réception de la facture du fabricant par HNI, pour les pièces Safran. Ce délai est étendu à un mois suivant envoi de la commande par HNI pour les autres pièces.

Safran Helicopters Engines

- Moteurs ou composants moteurs : 250€ par jour (tarifs 2024)
- Accessoires ou rechange : 70€ par jour (tarifs 2024)

Fait à _____, le _____.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet commercial)

Lexique

Documentation originale : Tous documents propres au S/N de la pièce émis par le fabricant ou un atelier approuvé part-145 ou équivalent selon les normes de l'EASA, participant à l'historique et la traçabilité de la pièce.

Contrepartie : Désigne la pièce du client dont HELINETWORK INTERNATIONAL a connaissance (Désignation ; P/N ; S/N), et pour laquelle HELINETWORK INTERNATIONAL approuve une demande d'échange standard basée sur l'historique communiqué. La contrepartie fait office de valeur résiduelle dans l'échange.

Corps (Unit) : Désigne la contrepartie du client.

FOD : corps étranger, ou débris, désigne tout type de substance, de débris ou d'élément, mécanique ou non, étant totalement étranger à un aéronef ou un système mais pouvant lui causer des dommages.

Accident ou incident : Tout évènement connu ou inconnu ayant pu survenir lors de l'exploitation de la pièce, ayant entraîné de ce fait une utilisation anormale de la pièce dans ces conditions.

Aérodrome d'Aix-en-Provence – Chemin de la Badesse – 13290 LES MILLES – FRANCE

Tél : 00 (33) 4 42 24 34 77 – Fax : 00 (33) 4 42 24 34 80 – E mail : info@helinetwork.com

<http://www.helinetwork.com>

SARL au capital de 250 000 EUROS – RCS 99 B 1061 – SIRET 401 262 068 00026 – APE 5110 Z

Prestations de services - Négoce Aéronautique

Bureau Veritas Certification – ISO 9001 & EN9120





HELINETWORK INTERNATIONAL

Exemples : accident matériel, incendie, arrêt soudain, couples excessifs ; autres.

Annexe : Bill back

Voici comment fonctionne le programme d'échange et une explication des "bill back".

Le prix de base de l'échange comprend :

1. Le gain du temps de vol TBO restant à réviser avec peu ou pas de temps d'arrêt que le destinataire recevra à la suite de l'échange.
2. Le coût de la révision de base exigée par l'usine pour remettre votre corps en état de navigabilité, avec les certificats de navigabilité, pour l'utilisation par le client suivant en tant qu'ensemble TSO o.oo.
3. Toutes les pièces connues à 100 % qui seront nécessaires pour effectuer la révision programmée susmentionnée (c'est-à-dire les joints, les garnitures, la quincaillerie, les dispositifs de verrouillage, les consommables, etc...).

Les coûts supplémentaires potentiels ****NON**** inclus dans l'échange sont les suivants (appelés BILL BACK) :

Toutes les pièces de rechange nécessaires non connues à 100 %, les pièces physiquement manquantes et toutes les pièces normalement révisables/réparables qui devront être remplacées ou faire l'objet d'une remise à neuf/travaux importants (tels que définis ci-dessous), trouvées lors de l'inspection détaillée de la révision et rejetées. Le rejet est dû, sans s'y limiter, à la corrosion, à l'abus, à la mauvaise utilisation, au surcouple, à l'usure anormale ou aux dommages physiques (exemples non exhaustifs : roulements, boîtiers, carters, etc.) ou de cycles et heures consommés supérieurs à ce qui est indiqué sur les FME ou FOD. Ces dommages vous seront facturés en temps et en matériel une fois l'inspection O/H terminée et seront déduits.

1. Le reste de votre dépôt de garantie vous sera restitué par virement bancaire.
2. On entend par remise à neuf/travail majeur tout processus de retravail spécial nécessaire pour remettre une pièce en conformité avec les spécifications minimales de révision standard. (exemple : soudage, placage, usinage, gainage, alésage linéaire, pulvérisation de plasma ou métallisation).
3. L'incorporation de tous les bulletins de service nécessaires pour que votre noyau atteigne au moins le statut du bulletin de service / de la modification de l'unité que vous avez reçue.
4. Tous les frais d'expédition et d'assurance encourus pour l'échange et/ou l'unité de base à destination et en provenance de nos installations.
5. Remarques supplémentaires concernant la contrepartie (corps).
 1. La contrepartie doit être en état de fonctionnement normal et n'avoir AUCUN antécédent d'accident ou d'incident (incendie, accident, arrêt soudain, surcouple, etc.) ni de FOD.
 2. Toutes les données historiques relatives au corps doivent être complètes depuis la date de la nouvelle livraison des composants par l'usine.
 3. Le corps doit être retourné dans un délai de 10 jours (Zone Europe) et 15 Jours (International) suivant réception de la facture du fabricant par HNI, pour les pièces Safran. Ce délai est étendu à un mois suivant envoi de la commande par HNI pour les autres pièces. Les frais de retard Safran sont de 250 EUR par jour pour les moteurs et composants moteurs, et de 70 EUR par jour pour les accessoires ou rechange (tarifs 2024).
 4. En cas de non-retour de contrepartie, ou de non-respect sur la condition exigée du corps (qui ne pourrait être révisé) rendant l'échange standard inapplicable, le montant de 40% du prix du neuf, valeur estimée de la contrepartie sera facturé et dû en sus du prix de l'échange standard.
 5. Les dossiers de contrepartie doivent être soumis pour examen avant la transaction d'échange.

Aérodrome d'Aix-en-Provence – Chemin de la Badesse – 13290 LES MILLES – FRANCE

Tél : 00 (33) 4 42 24 34 77 – Fax : 00 (33) 4 42 24 34 80 – E mail : info@helinetwork.com

<http://www.helinetwork.com>

SARL au capital de 250 000 EUROS – RCS 99 B 1061 – SIRET 401 262 068 00026 – APE 5110 Z

Prestations de services - Négoce Aéronautique

Bureau Veritas Certification – ISO 9001 & EN9120

